

Cesser de dormir au gaz

**Le soutien de la Caisse de dépôt et placement
à la filière du gaz de schiste au Québec**

François L'Italien

Maxime Lefrançois

Éric Pineault

AVRIL 2012

Notices biographiques

Chargé de projet pour l'IRÉC, **François L'Italien** détient un doctorat en sociologie à l'Université Laval et il est membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFCA)

Chargé de projet pour l'IRÉC, **Maxime Lefrançois** détient une maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, il est doctorant en sociologie à l'Université Laval et il est membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFCA)

Chargé de projet pour l'IRÉC, **Éric Pineault** détient un doctorat en économie des institutions de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (EHESS) et un doctorat en sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il est professeur au département de sociologie de l'UQÀM, directeur de recherche en économie politique à la Chaire de recherche en mondialisation, citoyenneté et démocratie et membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFCA).

© Institut de recherche en économie contemporaine
978-2-923203-19-5

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2012

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2012

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

Résumé

La présente note de recherche vise à décrire et analyser le rôle de la Caisse de dépôt et placement dans le soutien au développement de la filière des gaz de schiste au Québec. Alors que l'opposition de la société québécoise à la mise en place de cette filière continue de se manifester, le « bas de laine » des Québécois et des Québécoises est au cœur d'un virage important de la stratégie énergétique du Québec, qui a cours depuis 1996. Se traduisant concrètement par le développement des sources d'hydrocarbures « non conventionnels » au Québec, c'est-à-dire dégagés par fracturation hydraulique, ce virage est non seulement contraire aux engagements du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais il supprime le principe de la souveraineté énergétique. Par le biais de ses participations dans Gaz Métro et Enbridge, la Caisse base en effet ses stratégies de placement sur la demande du marché nord-américain de l'énergie afin de bonifier son « portefeuille » d'actifs énergétiques, plutôt que de soutenir activement la reconversion écologique de l'économie du Québec.

Le soutien de la Caisse à la filière gazière se manifeste d'abord par une prise de position dans le capital d'entreprises spécialisées dans l'exploration et l'extraction de gaz de schiste. La plus importante d'entre elles est la transnationale Talisman Energy. En date de décembre 2011, la Caisse détenait 27 001 437 actions de Talisman, soit 2,62 % des actions en circulation. Cette part positionnait la Caisse au rang de sixième actionnaire de l'entreprise. Ces données marquaient une hausse par rapport à celles de décembre 2010 où la Caisse détenait 20 516 533 actions de Talisman, équivalant à des actifs de 453,8 millions de \$ et une part de 2,01 %. La Caisse est aussi active au sein du capital de Junex inc., où elle détenait en décembre 2010 un bloc de 2 845 481 actions. Ce bloc représentait alors des actifs d'une valeur de 3,3 millions \$ et une détention structurante de 6,4 % des actions de l'entreprise. Ces placements situaient la Caisse au quatrième rang des actionnaires de Junex.

Mais le rôle que joue la Caisse dans la structuration de la filière gazière au Québec se constate encore plus clairement dans le domaine de la distribution et du transport. Contrôlant la société Gaz Métro, qui détient le plus important réseau de distribution de gaz naturel au Québec, la Caisse a noué un important partenariat d'affaires avec Enbridge, qui se spécialise dans le transport d'hydrocarbures issus des sables bitumineux de l'Ouest canadien. Ce partenariat d'affaires se matérialise par des participations importantes d'Enbridge dans Gaz Métro, via la société Noverco, dont elle détenait près de 39 % des parts en février 2011. Nous montrons que ce partenariat constitue un véritable cœur énergétique canadien basé sur l'extraction et le transport des hydrocarbures « non conventionnels » d'ouest en est, gaz de schiste et sables bitumineux. Ce cœur énergétique est le principal dispositif d'intégration du Québec à un modèle de développement tiré par la demande et les produits de couverture du marché nord-américain de l'énergie.

Nous insistons enfin sur le fait que ce virage « gazier » du modèle énergétique québécois n'est en rien le fruit d'un destin inexorable, mais, au contraire, a été rendu possible par la circulation de dirigeants issus des filières gazière et pétrolière au sein des institutions publiques stratégiques, telles qu'Hydro-Québec et la Caisse. Ces dirigeants ont procédé à des choix stratégiques qui ont modifié substantiellement la mission originelle de ces institutions, l'ambition de mettre en place un modèle endogène de développement économique et énergétique du Québec ayant progressivement laissé place à la poursuite d'un « modèle » extraverti et dépendant de développement basé sur les énergies

fossiles et les produits financiers. Les motifs pour lesquels la transition écologique de l'économie québécoise se fait autant attendre s'en trouveront du coup mis en lumière.

Table des matières

Introduction	1
CHAPITRE 1	
Le rôle de la Caisse de dépôt et placement dans l'exploration et l'extraction du gaz de schiste	5
1.1 Introduction et méthodologie	5
1.2 Talisman Energy inc.	6
1.3 Junex inc.	7
1.4 Gastem inc.	8
1.5 Intragaz Exploration, société en commandite.	9
CHAPITRE 2	
Le soutien de la Caisse de dépôt et placement au développement des infrastructures de distribution et de transport gazier au Québec	13
2.1 Le caractère stratégique des placements dans les infrastructures de distribution et de transport gazier au Québec.	13
2.2 Le contrôle financier de Gaz Métro par la Caisse de dépôt et placement.	14
CHAPITRE 3	
Économie politique de la « révolution du gaz de schiste » : la signification du partenariat d'affaires entre la Caisse de dépôt et placement et Enbridge	17
3.1 La formation d'un cœur énergétique axé sur le marché nord-américain.	17
3.2 Le modèle de développement du tandem Caisse de dépôt et placement/Enbridge	19
CHAPITRE 4	
La conversion « gazière » des élites économiques québécoises et la transformation de la stratégie énergétique du Québec	21
4.1 Des dirigeants d'institutions issus de l'industrie gazière et pétrolière.	22
Conclusion	27

« En termes simples, nous parlons d'investir de plus en plus dans des choses concrètes que les gens utilisent tous les jours, plutôt que dans des produits abstraits dont la valeur dépend de calculs de mathématiciens. Investir dans des pipelines et des immeubles, dans des ponts et des mines, dans des chemins de fer et des ports, et dans les meilleures équipes de gestion »

Michael Sabia. *Rapport annuel*, Caisse de dépôt et placement, 2012

Introduction

Le retour du projet de port méthanier Rabaska mené par Gaz Métro et ses partenaires montre que la filière des gaz de schiste est, tout comme celle des sables bitumineux, fort convoitée par les gestionnaires de fonds. Contrôlant la société Gaz Métro, la Caisse de dépôt et placement du Québec en sait quelque chose. Des rendements sont en effet attendus de cette filière au cours des prochaines années : selon de récentes estimations, ce serait plus de 30 % du gaz naturel du continent nord-américain qui pourrait provenir de sources « non conventionnelles » d'ici 2020, c'est-à-dire de la fracturation hydraulique de formations schisteuses telle que celle du shale d'Utica de la vallée du Saint-Laurent. Ces formations géologiques renferment aussi du pétrole, que la fracturation hydraulique permettrait également d'exploiter.

La baisse des coûts d'exploitation et les courbes de demande pour des produits gazier et pétrolier expliquent l'intérêt des investisseurs pour cette filière sale, dont ils soutiennent l'expansion. En l'absence de normes sévères et pénalisantes sur l'usage de formes d'énergies fossiles, et tant que la « pétrodépendance » de nos économies sera renforcée, l'investissement dans ce modèle de développement énergétique s'avérera très payant à court terme.

Pilotée ici par la Caisse de dépôt et placement, cette vision du développement « fossile » de la base énergétique s'est cependant butée à un vaste mouvement d'opposition populaire au Québec. Des comités de citoyens ont essaimé partout dans la vallée du Saint-Laurent pour manifester une opposition ferme à l'implantation de puits de gaz de schiste et aux projets de port méthanier. Cette opposition est d'abord « environnementale », puisqu'elle réagit aux dangers écologiques réels que représente le mode d'extraction par fracturation hydraulique. Mais cette opposition en est aussi une de principe relativement à la direction qu'une exploitation massive des sources « non conventionnelles » d'hydrocarbures donnerait au développement de l'économie québécoise. Cette dernière s'enfoncerait dans sa dépendance aux carburants fossiles plutôt que d'en sortir, éloignant ainsi radicalement le Québec de ses engagements en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Devant ce mouvement d'opposition, le lobby gazier et pétrolier au Québec a dû réajuster sa stratégie. Ce lobby qui fait la promotion de ces formes d'énergie sale, est important et bien organisé. Il défend les intérêts de gestionnaires de fonds et de grandes corporations du secteur énergétique, en plus d'être relayé par des dirigeants importants au sein des appareils gouvernementaux provincial et fédéral actuels. Le modèle de développement énergétique en Amérique du Nord porté par cette constellation d'intérêts privés est clair : ce qui est visé est la création d'un marché continental intégré des énergies, où le courtage et les produits dérivés sont des outils de gestion clé des flux d'énergie ainsi que de leurs coûts. Les projets de développement de la filière des gaz de schiste au Québec ont été conçus à cette fin, c'est-à-dire selon un principe de diversification

du « portefeuille » énergétique du Québec essentiellement axé sur l'alimentation du marché nord-américain de l'énergie et éventuellement européen et asiatique. L'objectif poursuivi est non pas d'assurer la souveraineté énergétique et économique du Québec, mais bien de garantir la sécurité de l'offre des courtiers nord-américains en flux d'énergie. Malgré la résistance populaire à la filière gazière, cet objectif demeure le même.

Cette reconfiguration du secteur énergétique est très certainement ce qui explique l'engouement de l'actuelle équipe de direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour les pipelines et autres placements dans les entreprises du secteur gazier et pétrolier, comme le projet Rabaska. La Caisse est en effet devenue un acteur de premier plan dans cette nouvelle donne énergétique. Cette implication financière active se manifeste de deux manières complémentaires : d'abord sa présence dans le capital de la plupart des entreprises engagées dans l'exploration et l'extraction du gaz de schiste au Québec. Nous pensons en particulier à Talisman Energy, mais aussi aux entreprises de moyenne importance, telles que Junex, Gastem et Intragaz. En dépit du « quasi moratoire » décrété récemment, la Caisse reste très active. Son implication se manifeste aussi par son soutien aux sociétés spécialisées dans la distribution d'hydrocarbures « non conventionnels ». Nous pensons à Gaz Métro, qu'elle détient et qui gère un important réseau de distribution auquel se brancheraient massivement les puits de gaz de schiste. Nous pensons aussi à Enbridge, qui est au cœur du complexe des sables bitumineux de l'Ouest canadien et qui lorgne du côté des infrastructures québécoises de transport d'hydrocarbures. Un premier objectif de la présente note de recherche consiste précisément à documenter empiriquement les positions de la Caisse dans l'exploration, l'extraction et la distribution de gaz de schiste au Québec.

Cette description nous permettra d'atteindre dans cette note un second objectif plus général : analyser l'implication stratégique de la Caisse dans la constitution d'un cœur énergétique continentalisé de production et de distribution d'hydrocarbures « non conventionnels ». En effet, ce cœur énergétique continentalisé est structuré dans sa variante québécoise et canadienne par deux circuits qui recoupent les positions prises par la Caisse dans l'exploration/extraction et la distribution de ces sources d'hydrocarbures. Dans le cas de l'exploitation/extraction, nous verrons que la Caisse est impliquée dans un réseau de producteurs d'énergies « non conventionnelles » où opèrent principalement Talisman et Suncor. Ce réseau se matérialise géographiquement par le triangle qui lie ensemble les destins du Québec et de l'Alberta au Texas, là où sont transformés ces hydrocarbures. Dans le cas de la distribution, la Caisse occupe une position dominante à travers des partenariats d'affaires entre elle, Gaz Métro et Enbridge. Ce circuit nous apparaît stratégique puisqu'il semble détenir une fonction de régulation des investissements dans le développement des énergies fossiles au Québec et au Canada, en plus de disposer d'une excellente prime de liquidité sur les marchés. Nous verrons alors que ce cœur énergétique continentalisé est l'une des principales structures d'intégration du modèle de développement actuellement prisé par les élites économiques du Québec et du Canada, un modèle axé sur l'approvisionnement du marché énergétique nord-américain.

C'est dans cet esprit que nous avons porté attention au rôle des dirigeants d'institutions publiques du Québec directement impliquées dans la structuration de ce modèle continentalisé. Nous verrons que ce modèle s'est rapidement diffusé à travers Hydro-Québec et la Caisse par la circulation de dirigeants provenant du secteur gazier et pétrolier qui ont littéralement fait main basse sur la stratégie énergétique du Québec. L'abandon, par ces dirigeants, de la mission originelle de ces deux institutions stratégiques, soit de contribuer au développement endogène et à la souveraineté économique du Québec, a été concomitant de l'adoption d'une approche de « portefeuille » énergétique, dépendante de la demande des marchés continentaux et internationaux.

Nous souhaitons dans cette note soutenir l'idée selon laquelle la Caisse, à travers une politique de poursuite de « rendement », soutient activement ce modèle exogène de développement. De ce fait, la Caisse est actuellement tournée contre la société québécoise elle-même : une partie importante de cette dernière s'est mobilisée contre le virage gazier de son élite économique et attend que la Caisse reprenne l'initiative dans l'élaboration conjointe d'un nouveau « modèle québécois », davantage écologique dans sa base industrielle, socialisé dans la répartition de la rente énergétique et souverain dans ses décisions économiques.

Le rôle de la Caisse de dépôt et placement dans l'exploration et l'extraction du gaz de schiste

1.1 Introduction et méthodologie

Dans cette section, nous présentons les placements directs ou indirects en capital effectués par la Caisse dans des entreprises liées à l'exploration et à l'extraction du gaz de schiste sur le territoire québécois. Chacun des placements que nous avons déterminés est détaillé à la suite d'une brève présentation de l'entreprise concernée. Ces présentations sont centrées autour du rôle joué par l'entreprise dans le développement de cette filière gazière et autour des liens qui unissent les membres de sa direction ou de son conseil d'administration aux institutions publiques stratégiques du Québec. Ces portraits mettent ainsi en place des éléments qui seront approfondis dans la dernière section de cette note qui est consacrée à l'analyse de la circulation des dirigeants.

Un mot sur la méthode suivie pour isoler les placements gaziers de la Caisse. Nous avons d'abord consulté différents registres publics afin d'identifier les entreprises impliquées dans la mise en valeur du potentiel des shales d'Utica. Nous avons plus précisément consulté le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG) mis en ligne par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le SIGPEG comprend notamment 1) la liste des permis en vigueur pour la zone identifiée comme ayant du potentiel pour le gaz de schiste, 2) une carte de cette zone et 3) la carte des puits qui y ont été complétés et fracturés. Ces trois ressources nous ont permis d'établir l'importance relative en termes d'hectares sous permis et de puits complétés des acteurs de cette industrie. Les brefs portraits des entreprises gazières impliquées ont par la suite été complétés à l'aide de consultations du Registraire des entreprises, du Registre des lobbyistes de même que de documents mis en ligne par l'Association pétrolière et gazière du Québec et ses membres¹.

Une fois ces informations en main, nous avons consulté la base de données ThomsonOne de Thomson Reuters afin d'établir les placements directs en capital de la Caisse dans ces entreprises. Par placements directs en capital, nous référons ici à la détention directe d'actions d'entreprises cotées en bourse liées directement à l'exploration et à l'extraction du gaz de schiste du Québec. Les résultats obtenus ont été croisés avec les rapports annuels de la Caisse. En cas de conflit entre ces deux sources, les données provenant des rapports annuels ont primé.

Il est à noter que les données ainsi obtenues, sauf mention, excluent les placements qui pourraient être faits en obligations et d'éventuels placements privés directs ou réalisés par l'intermédiaire de filiales de la Caisse, par exemple Gestion Sodemex Inc., principalement active dans le

1. Voici les URLs où peuvent être consultées ces différentes ressources : SIGPEG : <http://sigpeg.mrnf.gouv.qc.ca>, le Registraire des entreprises : <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca>, le Registre des lobbyistes : <https://www.lobby.gouv.qc.ca>, l'Association pétrolière et gazière du Québec : <http://www.apgg-qoga.com>.

secteur minier. L'évaluation du poids de la Caisse dans l'extraction des gaz de schiste doit donc ici être considérée comme conservatrice.

Finalement, précisons que les placements dans les entreprises liées au secteur du gaz de schiste présentés ici n'ont pas été pondérés en fonction de la fraction des revenus liés à ce secteur particulier, dans les groupes parfois complexes dont il est question ici. Comme nous ne présentons pas une évaluation de risque financier, mais plutôt une analyse d'économie politique du placement de l'épargne collective, l'unité pertinente pour notre propos est le groupe. C'est le groupe dans son entièreté, et non pas une fraction de son chiffre d'affaires, qui met de l'avant une stratégie de développement du secteur du gaz de schiste. Ainsi, selon cette perspective, le critère pertinent pour l'analyse des placements de la Caisse est la participation - ou non - dans le capital d'une entreprise, participation qui dépend probablement plus de l'inclusion ou de l'exclusion de l'entreprise de l'univers de référence de la Caisse que du fractionnement comptable de ses activités.

1.2 Talisman Energy inc.

Le principal placement de la Caisse relatif au gaz de schiste consiste dans la détention d'un important bloc d'actions de Talisman Energy inc. (T:TLM).

Talisman est une compagnie gazière et pétrolière basée à Calgary et opérant à l'échelle internationale. Ses activités sont diversifiées, allant de l'exploration au marketing des hydrocarbures, en passant par leur production et leur transport. Elle mène ses activités dans trois régions cibles, soit l'Asie du Sud-Est, la mer du Nord et l'Amérique du Nord où elle a notamment joué un rôle central dans la mise en valeur du potentiel gazier des Basses-Terres du Saint-Laurent. Elle a approfondi l'exploration de cette zone dès 2005 et y détient des permis couvrant 367 557 hectares. Son puits de Gentilly, mis en action dès 2006, est considéré comme le premier à permettre une extraction satisfaisante de gaz de schiste au Québec. Les partenariats qu'elle a développés avec Questerre, Gastem et Intragaz ont eu un effet structurant pour l'industrie de l'exploration du gaz de schiste. La carte des puits des shales d'Utica fournie par le SIGPEG indique d'ailleurs que c'est Talisman qui, en date du 25 mars 2011, a complété le plus grand nombre de puits et de fracturations.

Talisman joue également un rôle déterminant pour le développement de la filière gazière dans l'arène politique. C'est notamment elle qui verse les honoraires de Lucien Bouchard à titre de président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, l'ancien premier ministre du Québec y ayant remplacé André Caillé. Elle a aussi eu recours aux services de nombreux lobbyistes dont Daniel Bernier qui, avant de représenter les intérêts de Talisman auprès des ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement, a été chef de cabinet au sein du gouvernement Charest (2003-2005)².

Le conseil d'administration de Talisman se réunissant à Calgary, l'entreprise a décidé de créer un conseil consultatif pour soutenir ses activités au Québec. En novembre 2010, elle annonçait les nominations à ce conseil de James C. Cherry, président et chef des opérations d'Aéroports de Montréal, de Daniel Gagnier, président de l'Institut international du développement durable et chef de cabinet du premier ministre Jean Charest de 2007 à 2009³, de Michel Patry, directeur de

2. Alexandre Shields, « Lucien Bouchard – l'homme de Talisman Energy », *Le Devoir*, 29 janvier 2011.

3. D'autres proches du gouvernement Charest ont également joint les rangs du lobby du secteur gazier et pétrolier. Parmi ceux-ci, notons les anciens chefs de cabinet Stéphane Gosselin et Stéphane Bertrand et Me André Ryan – l'avocat de Jean Charest à la commission Bastarache – qui ont tous œuvré à l'Association pétrolière et gazière du Québec, le premier comme directeur, les deux autres durant sa phase de mise en place. Paul Journet et Hélène Baril, « L'ancien chef de cabinet de Jean Charest conseillera Talisman », *La Presse Affaires*, 16 novembre 2010.

HEC Montréal et professeur à l'Institut d'économie appliquée à HEC Montréal et de Jean-Pierre Ouellet, partenaire de risque chez Capital Saint-Laurent et également membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement depuis 2009⁴.

En décembre 2011, la Caisse détenait 27 001 437 actions de Talisman, soit 2,62 % des actions en circulation. Cette part positionnait la Caisse au rang de sixième actionnaire de Talisman derrière les gestionnaires de fonds Jarislowski Fraser Ltd (5,25 %), CI Investments inc. (3,55 %), NWQ Investment Management Company, LLC (3,36 %), Templeton Investment Counsel, LLC (3,21 %) et Capital World Investors (3,15 %).

Les données de décembre 2011 marquent une hausse par rapport à celles de décembre 2010 où la Caisse détenait 20 516 533 actions de Talisman, équivalant à des actifs de 453,8 millions de \$ et une part de 2,01 %. C'est cependant en décembre 2006 que les actifs liés aux placements dans Talisman ont été les plus élevés dans le portefeuille d'actions de la Caisse. Les 24 931 086 actions détenues étaient alors évaluées à 493,6 millions \$. En y ajoutant les 32,2 millions \$ détenus en obligations, la Caisse chiffrait ses actifs totaux dans Talisman à 529,8 millions \$. Il s'agissait alors d'une prise de position considérable, si bien que malgré que la Caisse se soit délestée de 2 868 851 actions l'année suivante, Talisman apparaissait en décembre 2007 dans les dix positions les plus importantes de la Caisse en actions canadiennes. On retrouvait alors la gazière et pétrolière albertaine derrière la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque Toronto-Dominion, Canadian Natural Resources Ltd, la Corporation Financière Manuvie, EnCana Corporation, Potash Corp. of Saskatchewan, Research In Motion Ltd, Rogers Communications inc. et la Société Aurifère Barrick.

1.3 Junex inc.

Après Talisman, les données recueillies indiquent que c'est la participation à Junex Inc. (VJNX) qui forme le deuxième plus important placement de la Caisse relatif au gaz de schiste.

Junex est une entreprise qui se consacre principalement à l'exploration gazière et pétrolière. Avec plus de deux millions d'hectares en permis d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, les Appalaches et la Gaspésie, il s'agit d'une entreprise centrale dans le développement de l'exploitation des hydrocarbures au Québec, et plus particulièrement pour la filière du gaz de schiste. Elle détient en effet des permis d'exploration couvrant une superficie de 533 035 hectares parmi les 2 059 207 hectares représentés par les permis en vigueur dans la zone considérée par le SIGPEG comme ayant un potentiel pour le gaz de schiste. Elle travaille d'ailleurs en partenariat avec Canadian Quantum Energy Corp. et l'entreprise américaine Forest Oil Corp. pour mettre en valeur le potentiel gazier des Basses-Terres du Saint-Laurent. Ce sont les travaux menés en partenariat avec le géant Forest qui ont permis de démontrer, en 2008, à partir du puits Junex Bécancour no 8, que les shales d'Utica pouvaient être exploités à partir de la fracturation comme méthode de libération du gaz. La suite de l'histoire est expliquée dans le modèle d'affaires de l'entreprise :

« Junex a alors procédé à une souscription de plus de 22 M\$ qui lui a permis de mettre en œuvre son programme d'évaluation des nombreuses propriétés qu'elle détient dans les Basses-Terres du St-Laurent. Ces travaux ont permis à Netherland, Sewell & Associates, inc. (« NSAI »), une firme de consultation pétrolière indépendante basée au Texas, d'établir à 48,34 trillions de pieds cubes (Tcf) sa meilleure évaluation du gaz original en place sur les permis de Junex et à 3,7

4. Talisman Energy, « Nominations », *La Presse Affaires*, 15 novembre 2010.

Tcf sa meilleure estimation de la part nette à Junex du gaz naturel potentiellement récupérable sur ces permis. La valeur marchande de ces ressources, si elles étaient produites au prix d'aujourd'hui, serait de plus de 15 milliards de dollars⁵ ».

Notons que plusieurs membres de la direction et du conseil d'administration de Junex ont auparavant occupé des fonctions au sein des appareils étatiques québécois. Jean-Yves Lavoie et Jacques Aubert, les deux fondateurs de Junex en 1999, ont tous les deux œuvré à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), le premier à titre d'ingénieur pétrolier, le second à titre de haut dirigeant, puis de président suite à une carrière menée au sein de la haute direction du groupe Cascades. Peter Dorrins, actuel président et chef des opérations, était chef exploration pour Hydro-Québec Pétrole et gaz de 2003 à 2006. Dave Pépin, vice-président aux affaires de la société et chef des finances, fut quant à lui conseiller en développement pour la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) avant de se joindre à Junex. Notons finalement la présence d'André Caillé, ancien P.-D.G. d'Hydro-Québec, comme conseiller stratégique et administrateur de l'entreprise. Il s'est joint à l'entreprise en 2008. Nous reviendrons plus loin sur ces mouvements de dirigeants.

En décembre 2010, soit en date de sa dernière transaction répertoriée par ThomsonOne sur ce titre, la Caisse détenait un bloc de 2 845 481 actions de Junex Inc., ce qui représentait alors des actifs de 3,3 millions \$ et une détention structurante de 6,4 % des actions de l'entreprise. Ces placements situaient la Caisse au quatrième rang des actionnaires de Junex, derrière Jean-Yves Lavoie (16,77 %), Jacques Aubert (14,45 %) et le gestionnaire de fonds ontarien Sprott Asset Management LP (9,04 %). Suivant la Caisse, le cinquième actionnaire était alors Laurent Lemaire, président de Cascades de 1992 à 2003. Les données de décembre 2010 marquent une légère diminution de la participation de la Caisse par rapport à décembre 2009. Alors que le prix du gaz naturel était plus élevé et le secteur du gaz de schiste confronté à moins d'incertitudes, la Caisse détenait 2 893 281 actions représentant 4,5 millions \$ d'actifs pour une part de 6,5 %. Il est à noter que cette part a atteint 8,6 % en décembre 2007 avec la détention de 3 042 949 actions évaluées à 1,9 million \$. La Caisse était alors le troisième actionnaire de Junex derrière les deux fondateurs.

1.4 Gastem inc.

Le troisième placement direct dans le secteur de l'exploration gazière au Québec renvoie à de plus brèves et plus modestes prises de position de la Caisse au sein de Gastem inc. (V. GMR).

Gastem inc. est une société d'exploration, d'extraction et de services relatifs à l'extraction gazière et pétrolière. Elle détient des droits d'exploration et d'entreposage couvrant une superficie de plus de 440 000 hectares répartis entre les Basses-Terres du Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles de la Madeleine. Sa filiale Gastem USA possède des droits d'exploration en Virginie et dans l'État de New York. Gastem décrit son objectif comme étant de créer de la valeur actionnariale par l'exploration et le développement de projets à fort potentiel.

Les permis qu'elle détient pour l'exploration des zones ayant un potentiel pour le gaz de schiste couvrent une superficie de 95 960 hectares. Rappelons que les permis délivrés et dénombrés par SIGPEG totalisent 2 059 207 hectares. Bien qu'elle représente un petit joueur dans ce secteur, tant en matière d'hectares détenus que de forages complétés, Gastem a joué un rôle stratégique

5. Junex Inc., « Créer de la valeur en partageant les risque : Notre modèle d'affaires », en ligne, <http://www.junex.ca/modele-affaires>.

dans le développement de l'exploration du gaz de schiste au Québec, et ce, conformément à sa description de sa stratégie d'affaires :

« La stratégie de Gastem consiste à acquérir, explorer et mettre en valeur des zones prometteuses à fort potentiel et d'y être le premier acteur. Lorsqu'elle en tire des avantages, Gastem effectue des travaux d'exploration en collaboration avec des partenaires afin de réduire les risques liés à l'exploration et d'accroître les apports techniques. [...] Les principales activités de Gastem sont axées sur le développement d'une production commerciale des formations des shales d'Utica au Québec et dans l'État de New York ainsi que sur l'exploration des structures conventionnelles de classe mondiale des îles de la Madeleine et du Bassin Madeleine au Québec. Gastem a été la première société à cibler, au Québec, la formation des shales d'Utica lors du forage et du carottage de deux puits sur le permis de Yamaska en 2007⁶ ».

Le président du conseil d'administration de Gastem, également chef de la direction, est Raymond Savoie, ministre des Mines de 1985 à 1989, puis ministre du Revenu de 1990 à 1994. Il est présentement directeur de l'Association pétrolière et gazière du Québec. David Vincent, directeur des relations avec les investisseurs pour Gastem, était auparavant à l'emploi de Gaz Métro où il a participé au développement commercial de projets liés aux réseaux de pipelines et aux terminaux méthaniers. Gastem a aussi pu compter sur les services de consultant de Jean-André Guérin, notamment vice-président et directeur exploration pour Hydro-Québec Pétrole et Gaz (2002-2006), président développement pour la SOQUIP (1981-1983) et administrateur pour Gaz Métro. Notons que l'agent foncier de l'entreprise, Jacques Perron, a auparavant exercé cette profession pour le compte de la SOQUIP.

De décembre 2009 à décembre 2010, la Caisse a détenu un bloc de 261 500 actions de Gastem représentant une valeur 120 000 \$ et une part des actions de l'entreprise oscillant entre 0,41 % et 0,32 %. Lors de l'acquisition de ces actions, la Caisse était le cinquième actionnaire de Gastem, derrière Sprott Asset Management LP (15,25 %), Northern Rivers Capital Management, inc. (7,12 %) – deux gestionnaires de fonds basés à Toronto – Marc-André Lavoie (1,89 %), ancien président de Gastem, et Zoran Arandjelovic (1,52 %), alors administrateur de l'entreprise. Auparavant, soit de décembre 2005 à septembre 2006, la Caisse détenait 661 403 actions de Gastem lui valant alors une part structurante de l'entreprise chiffrée à 5,9 %.

Bien que la Caisse n'apparaisse plus dans l'actionnariat de Gastem, elle demeure indirectement liée aux travaux d'exploration menés par cette société. Elle possède en effet des intérêts qui la lient aux partenaires de Gastem, car outre Canbriam, Questerre et Forest Oil, Gastem collabore avec Talisman et Intragaz. Connaissant déjà la prise de position de la Caisse dans la première, il nous reste à exposer l'apport de la Caisse à la deuxième.

1.5 Intragaz Exploration, société en commandite

Intragaz est surtout active dans le stockage souterrain de gaz naturel. Elle possède toutefois par l'entremise d'Intragaz Exploration, société en commandite (s.e.c.) des permis d'exploration dans les Basses-Terres du St-Laurent qui couvrent une superficie de 77 303 hectares. Des partenariats ont été conclus avec Talisman et Gastem pour l'exploitation de ces permis qui, selon la société : « sont bien situés pour profiter du récent engouement pour la recherche de gaz non conventionnel (shale gas). L'expertise de ses employés, la localisation de ses sites de stockage et la proximité

6. Gastem Inc., « La compagnie », en ligne, <http://www.gastem.ca>.

des infrastructures de transport de gaz la placent dans une position avantageuse pour jouer un rôle important dans le développement éventuel de cette zone géologique⁷ ».

En plus de détenir ou d'avoir détenu des parts importantes des partenaires de cette société en commandite œuvrant au développement de la filière du gaz de schiste, notamment dans Talisman, la Caisse est impliquée de manière indirecte, et difficilement chiffrable, dans la structure de propriété complexe d'Intragaz. Comme nous l'analyserons plus loin, la Caisse détient un intérêt important dans Gaz Métro par le biais de Noverco. Le premier distributeur de gaz naturel au Québec se trouve également à être le principal commanditaire d'Intragaz holding, lequel commandite à son tour Intragaz Exploration s.e.c. Le second commanditaire d'Intragaz holding est GDF Québec inc., une filiale de GDF Suez, un des premiers énergéticiens au monde. Rappelons que GDF Suez – qui était également par le biais de Laurentides Investissements un actionnaire important de Noverco (17,5 %) jusqu'à ce que la Caisse rachète ses parts – est lié à Power Corporation par une chaîne de propriété tout aussi complexe. En effet, Power Corporation détient la société de portefeuille Pargesa avec Frère Bourgeois/CNP. Pargesa possède 50 % du Groupe Bruxelles Lambert, lequel exerce une participation structurante au capital de GDF. Ajoutons que la Caisse détient également, en date de décembre 2010, plus de 180 millions \$ en actions de Power Corporation.

7. Intragaz, « Nos permis de recherche », en ligne : http://www.intragaz.com/activites_permis.html.

TABLEAU 1

Évolution des placements directs en capital de la Caisse de dépôt et placement dans les entreprises d'exploration et d'extraction gazière actives dans le shale d'Utica

	Talisman Energy	Junex	Gastem
Nombre d'hectares sous permis	367 557	533 035	95 960
Puits terminés en mars 2011	10	6	2
Puits fracturés en mars 2011	8	2	2

Date	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions
Décembre 2011	27 001 437	2 845 481	0
Septembre 2011	26 894 437	2 845 481	0
Juin 2011	23 176 237	2 845 481	0
Mars 2011	22 364 637	2 845 481	0
Décembre 2010	20 516 533	2 845 481	0
Septembre 2010	22 603 037	2 893 281	261 500
Juin 2010	22 603 037	2 893 281	261 500
Mars 2010	22 603 037	2 893 281	261 500
Décembre 2009	22 603 037	2 893 281	261 500
Septembre 2009	32 646 913	2 756 549	0
Juin 2009	32 646 913	2 756 549	0
Mars 2009	32 646 913	2 756 549	0
Décembre 2008	32 646 913	2 756 549	0
Septembre 2008	22 062 235	3 042 949	0
Juin 2008	22 062 235	3 042 949	0
Mars 2008	22 062 235	3 042 949	0
Décembre 2007	22 062 235	3 042 949	0
Septembre 2007	24 931 086	0	0
Juin 2007	24 931 086	0	0
Mars 2007	24 931 086	0	0
Décembre 2006	24 931 086	0	0
Septembre 2006	19 441 386	1 286 235	661 403
Juin 2006	19 441 386	1 286 235	661 403
Mars 2006	19 441 386	1 286 235	661 403
Décembre 2005	19 441 386	1 286 235	661 403

Sources : SIGPEG, Thomson One

Le soutien de la Caisse de dépôt et placement au développement des infrastructures de distribution et de transport gazier au Québec

2.1 Le caractère stratégique des placements dans les infrastructures de distribution et de transport gazier au Québec

Les placements de la Caisse dans le secteur gazier québécois ne se limitent pas au soutien à l'exploration et à l'extraction du gaz de schiste. Comme pour ses placements pétroliers dans l'Ouest canadien, c'est surtout du côté des infrastructures de transport et de distribution que son appui stratégique se manifeste⁸. Depuis quelques années, on observe ainsi un accroissement du contrôle que la Caisse exerce sur Noverco. Cette société détient 100 % de Gaz Métro inc. et 71 % de la Société en commandite Gaz Métro, un distributeur de gaz naturel actif au Québec et au Vermont et détenteur de participations dans des entreprises de transport et d'entreposage gazier. Comme nous le verrons, la Caisse exerce ce contrôle en tandem avec Enbridge, et ce, par l'intermédiaire de sa filiale Trencap s.e.c. Les placements permettant ce contrôle sont considérables, Noverco apparaissant dans le décompte de dix principaux placements privés au Québec dans les rapports annuels de la Caisse de 2009, 2010 et 2011.

Différents éléments pourraient être retenus et faire l'objet d'études plus approfondies visant à expliquer cette stratégie : la rentabilité, la liquidité, le positionnement stratégique, la diversification. Nous pouvons aussi envisager que les placements dans les infrastructures de transport et de distribution représentent pour la Caisse – au Québec comme dans l'Ouest – des placements dans le secteur de l'énergie moins compromettants que ceux qui sont liés à l'exploration et à l'extraction des hydrocarbures. Dans le cas du Québec, ces placements sont également soumis à une moins grande incertitude politique, tout en situant la Caisse dans une position qui lui permettrait de profiter du développement éventuel de la filière du gaz de schiste.

Alors qu'il était interrogé sur de possibles liens entre les placements dans les infrastructures et le développement du gaz de schiste au Québec, Normand Provost – premier vice-président, Placements privés de la Caisse – a déclaré que ces deux dossiers étaient complètement distincts étant donné que Gaz Métro n'est pas impliquée dans l'extraction⁹. Toutefois, Gaz Métro réaffirmait récemment son attachement au projet de port méthanier Rabaska. À cette occasion, des observateurs ont mis de l'avant la possibilité que ce projet, dans lequel Enbridge et Gaz de France sont aussi impliqués, soit modifié pour mettre en place un terminal d'exportation, plutôt qu'un terminal

8. Sur les placements de la Caisse dans les sables bitumineux voir : Éric Pineault et François L'Italien, *Se sortir la tête du sable. La contribution de la Caisse de dépôt et placement du Québec au développement des énergies fossiles au Canada*, Note de recherche, IRÉC, 2012, en ligne, [http://www.irec.net/upload/File/note_de_recherchedpfevrier2012\(2\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/note_de_recherchedpfevrier2012(2).pdf)

9. Michel Munger, « La Caisse de plus en plus dans le gaz », *Argent*, 3 février 2011, en ligne : <http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2011/02/20110203-065819.html>

d'importation. Il s'agirait ainsi de tenir compte des importantes réserves de gaz naturel enfouies en Amérique du Nord et de l'état du marché européen où ce produit se vend présentement à un prix trois fois plus élevé¹⁰.

Un rapprochement moins conjectural peut aussi être établi entre Gaz Métro et le gaz de schiste. En effet, Gaz Métro obtenait en décembre dernier une autorisation pour aménager un pipeline sur des terres agricoles de Lotbinière. Le projet vise à relier son réseau gazier déjà existant aux puits fracturés de Saint-Édouard et de Leclercville. La Commission de protection du territoire agricole lui permet ainsi d'installer des conduits sur 28 km de terres cultivables. Advenant un feu vert pour l'extraction du gaz de schiste suite à l'Évaluation environnementale stratégique (ESS) et l'adoption d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures, ce projet d'abord évalué à 22 millions \$ permettrait à Gaz Métro de réduire ses coûts de transport. Ainsi, au lieu d'importer de l'Ouest canadien le gaz qu'elle distribue, comme elle le fait présentement, Gaz Métro pourrait s'approvisionner à même les puits qui sont exploités en sol québécois par les firmes albertaines Questerre et Talisman¹¹.

De plus, les données recueillies indiquent que l'augmentation massive des placements de la Caisse dans les infrastructures gazières coïncide avec son retrait relatif du secteur de l'exploration observé en 2010. Nous qualifions ce retrait de relatif puisque peu après la liquidation de ses parts de Gastem, la diminution de celle de Junex et un bref recul dans la détention de celles de Talisman, la Caisse a augmenté tout au long de 2011 sa participation dans Talisman. Il est finalement difficile de tirer des conclusions de l'enchaînement de ces transactions, ne serait-ce qu'en raison des différences d'échelle qui séparent les placements gaziers dans l'exploration de ceux dans les infrastructures de transport et de distribution.

2.2 Le contrôle financier de Gaz Métro par la Caisse de dépôt et placement

Il convient toutefois de revenir quelque peu en arrière afin de mieux situer les placements de la Caisse dans Gaz Métro, notamment en ce qui a trait au cœur financier qu'ils contribuent à mettre en place entre le « bas de laine » des Québécois et Enbridge. La Caisse est entrée dans l'actionnariat de Gaz Métropolitain en 1981 aux côtés de la SOQUIP. Dès 1986, Gaz Métro devient une filiale de Noverco. Cette nouvelle société est détenue par la Caisse et la SOQUIP, chapeautant ainsi les interventions étatiques dans le secteur de la distribution du gaz naturel. En 1997, une participation importante de Noverco est transférée à Hydro-Québec. La même année, IPL Energy (devenue Enbridge en 1998) acquiert 32 % de l'actionnariat de Noverco¹². En 2004, Capital Infracraz, une société en commandite menée par la Caisse, et qui deviendra par la suite Trencap s.e.c, devient le principal actionnaire de Noverco. Dans son rapport annuel de 2004, la Caisse annonce l'acquisition par placement privé d'une participation de 50,4 % dans Noverco. Cet investissement est réalisé conjointement avec cinq investisseurs institutionnels au coût de 900 millions \$. Il s'agit pour la Caisse d'une transaction majeure, ses placements privés autorisés se chiffrant alors à 4,2 milliards \$. Signalons qu'au moment de cette transaction, Noverco est également actionnaire d'Enbridge, laquelle est toujours une importante actionnaire de Noverco. Il y a donc ici un jeu de participations financières croisées qui constituent une part de l'infrastructure du modèle de développement énergétique que nous décrirons plus loin.

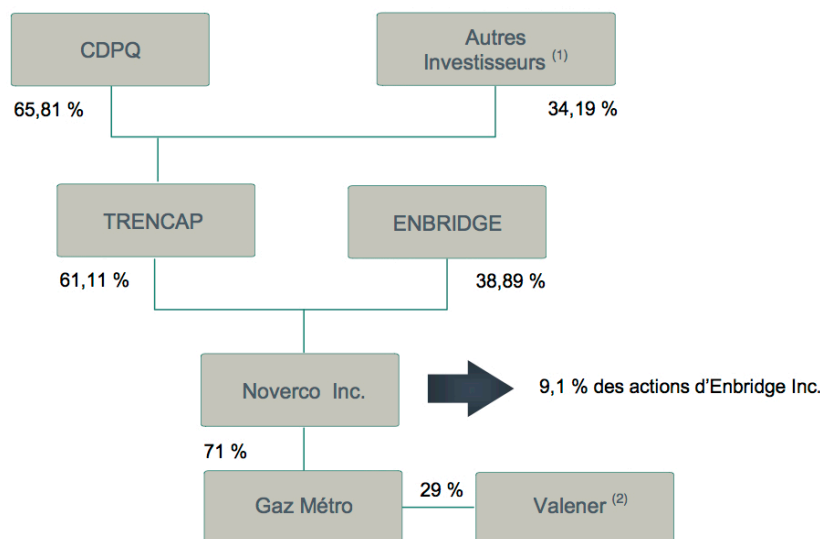
10. Pierre Couture, « Gaz Métro tient à Rabaska » *Le Soleil*, 13 avril 2012

11. Michel Corbeil, « Gaz Métro a le feu vert pour un pipeline dans Lotbinière », *Le Soleil*, 15 décembre 2011; Alexandre Shields, « Premiers puits en sol québécois en 2011 », *Le Devoir*, 14 août 2010.

12. Richard Girard, *Out on the Tar Sands Mainline : Mapping Enbridge's Web of Pipelines*, Polaris Institute, 2010, p. 31.

Deux autres transactions majeures sont ensuite venues renforcer la position de la Caisse dans Noverco et Gaz Métro. En novembre 2010, la Caisse rachète la participation de SNC-Lavallin à Trencap (11,1 %) pour environ 118 millions \$. Dans son rapport annuel de 2010, elle annonce également l'acquisition de la part de Laurentides Investissements S.A.S. (une filiale de GDF Suez) dans Noverco pour 227 millions \$. La Caisse obtient de la sorte une part additionnelle de 17,56 % dans Noverco. Dans un communiqué datant du 2 février 2011 et détaillant cette transaction, la Caisse présentait la structure de propriété pro forma de Gaz Métro que nous reproduisons ici¹³ :

FIGURE 1
La structure de propriété pro forma de Gaz Métro



(1) Fonds de Solidarité FTQ, bclMC, Régime des rentes du Mouvement Desjardins et Régime de retraite de l'Université du Québec. Si ces partenaires exercent leurs droits de participer à la transaction, leurs parts vont augmenter de 7,3 % pour atteindre 41,5 %. La participation de la Caisse serait alors de 58,5 %.

(2) Société cotée en bourse

Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, « La Caisse augmente à nouveau sa participation dans Gaz Métro », communiqué du 3 février 2011, en ligne : http://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiques/communiqu_e_110203

Deux autres placements importants de la Caisse n'apparaissant pas sur ce schéma doivent être relevés. D'une part, la Caisse détenait en date de décembre 2010, 23,6 millions \$ en obligations de la Société en commandite Gaz Métro. D'autre part, et la portée de ce placement plus structurant sera approfondie dans la section suivante, la Caisse est elle-même un important actionnaire direct d'Enbridge qui apparaît dans le schéma uniquement à titre de deuxième actionnaire de Noverco qui, rappelons-le, est elle-même actionnaire d'Enbridge. D'ailleurs, on apprenait en février 2012 que Noverco se départirait d'un tiers du bloc de 9 % d'Enbridge qu'elle détient, soit de 22,5 millions d'actions. Cette transaction de 820 millions \$ a été réalisée en mars dernier. Elle profite

13. Des données plus récentes concernant cette restructuration de l'actionnariat sont fournies par Gaz Métro. En date du 30 juin 2011 : « Le commandité de Trencap était Capital d'Amérique CDPQ inc. une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec laquelle, à titre de commanditaire de Trencap, détenait 59,64 % des parts de cette dernière. Les autres commanditaires étaient le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (19,10 %), British Columbia Investment Management Corporation (13,01 %), le Régime des rentes du Mouvement Desjardins (6,87 %) et le Régime de retraite de l'Université du Québec (1,37 %) ». Gaz Métro, « Structure corporative », en ligne : <http://www.corporatif.gazmetro.com>.

non seulement à la Caisse et à ses partenaires de Trencap, mais également à Enbridge qui, à titre d'actionnaire à 39 % de Noverco, prévoit encaisser environ 300 millions \$ sur cette vente. Cette transaction remplit deux fonctions, soit de balancer le portefeuille de Noverco dont l'équilibre a été modifié par la hausse de la valeur des titres d'Enbridge et de procurer des liquidités à cette dernière pour financer son programme de croissance¹⁴. Cette transaction illustre, comme c'est aussi le cas pour le pétrole, qu'un cœur financier été créé autour de l'infrastructure gazière par le tandem Caisse et Enbridge, objet de la prochaine section de cette note de recherche.

14. Jonathan Ratner, « Enbridge favoured despite selloff », *Financial Post*, 21 février 2012. Barry Critchley, « Funding secondary blocks », *Financial Post*, 22 mars 2012.

Économie politique de la « révolution du gaz de schiste » : la signification du partenariat d'affaires entre la Caisse de dépôt et placement et Enbridge

3.1 La formation d'un cœur énergétique axé sur le marché nord-américain

Nous avons constaté que l'enchevêtrement des relations financières entre la Caisse de dépôt et placement, Gaz Métro - Noverco et Enbridge formaient un cœur de liaisons stratégiques centré sur l'extraction et la distribution d'énergies fossiles, soit le pétrole provenant des sables bitumineux, le gaz naturel et éventuellement le gaz de schiste. Ce cœur énergétique a pour conséquence de lier la Caisse à Enbridge et ses diverses filiales, soit directement par la détention d'actions dans l'entreprise, soit indirectement par la participation croisée de Noverco dans Enbridge et de Enbridge dans Noverco, et ce, malgré la diminution récente du tiers du placement de Noverco dans Enbridge. Nous avons déjà documenté, dans une note de recherche précédente¹⁵, l'importance du placement direct de la Caisse dans les actions de Enbridge Inc et de Enbridge LLP. En date du mois de mars 2012, la Caisse détenait 8,87 % des actions de la première et 7,84 % des actions de la seconde, qui est sa filiale de distribution américaine. Dans les deux cas, la Caisse est le premier et, de loin, le plus important actionnaire dans ce groupe. Le tableau à la page suivante retrace la prise de participation directe de la Caisse dans Enbridge depuis 2006.

15. Éric Pineault et François L'Italien, *Op.cit.*, pp.3-5

TABLEAU 2

Participations de la Caisse de dépôt et placement dans Enbridge

Position par trimestre de la Caisse dans Enbridge
2006 à 2012

	en nombres actions	
	Enbridge Inc	Enbridge LLP
02-Mars-2012	69,400,000	18,654,304
31-Dec-2011	69,400,000	18,654,304
30-Sep-2011	69,400,000	18,654,304
30-Jun-2011	69,400,000	18,654,304
31-Mars-2011	69,400,000	18,654,304
31-dec-2010	69,400,000	18,654,304
30-sept-2010	56,269,164	18,654,304
30-jun-2010	56,269,164	18,654,304
30-mars-2010	56,269,164	25,654,304
31-dec-2009	56,269,164	25,654,304
30-sep-2009	57,519,916	0
30-jun-2009	57,519,916	0
31-mars-2009	57,519,916	0
31-Dec-2008	57,519,916	0
31-Dec-2007	62,780,300	0
30-sept-2007	5,049,668	0
30-jun-2007	5,049,668	0
31-mars-2007	5,049,668	0
31-Dec-2006	5,049,668	0

Source : Thomson One

Axé sur le marché nord-américain, ce cœur énergétique qui lie la Caisse, Enbridge et Noverco est stratégique dans le sens où la Caisse a explicitement associé sa stratégie de placement à l'expansion du secteur des énergies fossiles en Amérique du Nord. Et elle investit d'ailleurs en conséquence. Ainsi, à l'automne 2011, on apprenait que l'exploitant de pipelines et gazoducs Conocco Philips cédait à Enbridge et à la Caisse des tronçons importants de son réseau de distribution de liquides aux États-Unis. Dans cette transaction conjointe, Enbridge se portait acquéreur du réseau de pipelines dans le centre-ouest des États-Unis afin de renforcer son réseau de distribution de pétrole extrait des sables bitumineux. Quant à la Caisse, elle achetait pour la somme de 850 millions \$ un intérêt minoritaire dans les tronçons de gazoducs et d'oléoducs de Colonial, qui lie essentiellement le nord-est des États-Unis avec les raffineries du golfe du Mexique. Cela confirme la volonté exprimée par le nouveau président de la Caisse en septembre 2010 de concentrer les investissements de la Caisse dans des « choses concrètes », comme les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie sale.

En fait, selon la documentation produite par la Caisse elle-même¹⁶, dans le cadre de la structuration de la propriété de Noverco, la Caisse présente Enbridge comme son « partenaire stratégique » dans plusieurs communiqués de presse. Qu'implique comme modèle de développement économique un tel partenariat? Enbridge se définit comme un acteur stratégique dans la distribution des énergies fossiles en Amérique du Nord, et en particulier dans l'exportation vers les États-Unis du pétrole sale issu des sables bitumineux et dans la distribution de gaz naturel sur le continent.

16. Voir les communiqués de 2011 en ligne portant sur la structuration de la propriété de Noverco : http://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiqués/communiqué_110203 et <http://www.lacaisse.com/sites/all/files/medias/en/nouvelles-medias/Documents/structure.pdf>

Enbridge se considère au cœur de la « révolution du gaz de schiste » qui, selon ses propres documents, va transformer la filière gazière en Amérique du Nord¹⁷ en fournissant près de 30 % du gaz naturel sur le continent d'ici 2020.

3.2 Le modèle de développement du tandem Caisse de dépôt et placement/Enbridge

Le modèle d'affaire d'Enbridge, qu'appuie la Caisse depuis plusieurs années à titre de premier investisseur est celui décrit par Harold Innis dès les années 1930 d'une économie politique des « staples » (commodités). Dans ce modèle de développement, typique du capitalisme canadien, les forces économiques et politiques se concentrent autour d'une économie de l'extraction et de l'exportation de produits de base faiblement transformés (les commodités). Selon Innis, ce modèle repose sur un triangle qui se forme entre 1) l'industrie de l'extraction de ressources, 2) un secteur financier qui soutient et finance les infrastructures de transport du produit non transformé vers les marchés étrangers, et finalement 3) un État voué au développement des infrastructures d'extraction, de circulation et d'exportation de ses produits de base. Innis a pu montrer comment cette économie politique des commodités a littéralement construit la géographie économique et sociale du Canada, tendue entre les métropoles commerciales et financières de Montréal et Toronto, ainsi que l'arrière-pays d'extraction de ressources. Ce développement extraverti, dépendant de capitaux étrangers, s'est fait au détriment de l'émergence d'un cœur manufacturier et industriel dont la finalité aurait été d'abord de fournir les marchés intérieurs. Ce modèle fut celui du commerce de la fourrure, des pêcheries morutières, du bois de sciage destiné à l'Angleterre d'abord, ensuite aux États-Unis, puis du papier journal et du fer envoyé vers les marchés américains.

À partir des années 1950, les économies canadiennes et québécoises ont pu s'émanciper partiellement de ce modèle et s'engager dans une trajectoire de développement endogène basé sur la structuration de son secteur manufacturier. Or, plusieurs analystes¹⁸ soutiennent que nous sommes de nouveau engagés dans un modèle de développement marqué essentiellement par la dynamique des commodités, mais cette fois-ci centré sur l'extraction pétrolière et la production d'énergie fossile pour le marché américain. Non seulement ce secteur se développe rapidement et possède un poids macro-économique déterminant sur l'économie canadienne, mais sa croissance contribue aussi à l'accélération de la désindustrialisation du cœur manufacturier du Québec et du Canada – essentiellement basé en Ontario. Cette désindustrialisation serait entre autres provoquée par l'impact de ce modèle de développement des énergies fossiles sur le taux de change du dollar canadien et sur les politiques industrielles et commerciales. Évidemment, Enbridge est un acteur corporatif clé de ce processus, et la Caisse, à titre de « partenaire stratégique », joue activement le rôle de l'institution financière type de l'économie des commodités décrit par Innis : elle donne la priorité au financement de l'extraction des ressources et la distribution de l'énergie.

Si ce n'était qu'une question de rendement et de placement, nous pourrions comprendre l'engouement de la Caisse pour l'investissement dans les énergies fossiles dites « non conventionnelles », pétrole sale et gaz de schiste : nous le considérerions alors comme un de ces égarements temporaires typiques des modes s'emparant des acteurs financiers et débouchant sur la création de

17. Voir à ce sujet le *Rapport annuel* de 2009, section sur le gaz de schiste, disponible en ligne : <http://ar.enbridge.com/ar2009/shale-gas/>

18. Voir en particulier Jim Stanford, « Staples, deindustrialization, and foreign investment : Canada's economic journey back to the future », *Studies in Political Economy*, vol. 82, 2008, disponible en ligne ici : <http://spe.library.utoronto.ca/index.php/spe/article/view/5098/1935>

bulles financières. Or, le caractère stratégique de son partenariat avec Enbridge, la densité des liens entre ces acteurs, Noverco - Gaz Métro et la filière d'extraction gazière ici et ailleurs en Amérique du Nord via ses placements dans Talisman et les juniors québécois du gaz de schiste, sont plutôt caractéristiques d'une stratégie active de développement économique. Une stratégie qui ferait du Québec et de l'Alberta des centres névralgiques de la production et de la distribution de l'énergie fossile en Amérique de Nord, et ce, avec le Texas. Quel paradoxe pour le Québec, une nation qui regorge de potentiel hydro-électrique et qui pourrait se permettre de décarboniser son économie sans subir un important choc énergétique! Un paradoxe, comme nous allons le voir qui s'est traduit concrètement par la mainmise des intérêts gaziers sur la direction d'une institution qui sera au cœur de la transition écoénergétique, soit Hydro-Québec.

Récapitulons notre argument. Le tournant « ressources naturelles et énergie » annoncé par Michael Sabia en 2010 est venu confirmer le caractère stratégique du partenariat entre la Caisse et Enbridge autour d'un modèle de développement basé sur l'extraction et la distribution des sources non conventionnelles d'énergie fossile au Canada, aux fins d'un marché intégré nord-américain de l'énergie. Ce modèle, qui a un impact macro-économique avéré, renoue avec l'économie des commodités qui a marqué le développement du capitalisme canadien avant 1950. Ce modèle concerne une croissance dépendante de la demande externe en produits de base faiblement transformés; il contribue à la désindustrialisation de l'économie québécoise et canadienne; il maintient les communautés de l'arrière-pays dans une logique de dépendance envers le secteur extractif et il mobilise une part déterminante du capital privé et des investissements publics dans la construction et le maintien d'infrastructures d'extraction et de transport des produits non transformés vers l'extérieur. Il est à craindre que ce soit ce modèle « enbridgien » qui oriente la politique énergétique québécoise et nous enferme dans un cycle de développement où l'hydro-électricité, qui n'est pas utilisée par les projets d'extraction minière dans le nord, est mobilisée non pas pour sortir le Québec du pétrole, mais plutôt pour sortir le gaz naturel et le pétrole des formations schisteuses du sud du Québec. C'est ici qu'il faut tourner notre regard vers l'une des modalités déterminantes par lesquelles les institutions publiques stratégiques du Québec ont été mobilisées par ce modèle, soit la conversion « gazière » des dirigeants d'Hydro-Québec et de la Caisse.

La conversion « gazière » des élites économiques québécoises et la transformation de la stratégie énergétique du Québec

L'analyse approfondie du soutien de la Caisse au développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec nous a menés à recomposer les stratégies financières qui structurent et orientent cette filière. Or, en travaillant à cette recomposition, nous avons pu constater que d'importantes passerelles étaient établies entre les organisations privées opérant dans cette industrie et les institutions publiques chargées de charpenter l'économie québécoise. Ces passerelles, par lesquelles des dirigeants de sociétés ou d'anciens représentants du gouvernement passent d'un siège à l'autre, illustrent bien selon nous le fait qu'une frange importante de l'élite économique québécoise soutient activement le modèle de développement exogène que nous avons décrit. Plus fondamentalement, l'établissement de ces passerelles est le symptôme d'une crise importante que traverse l'État québécois, une crise qui trouve sa source dans une absence de « grand projet » structurant et qui se manifeste dans l'effacement des limites entre la promotion de l'intérêt général et la poursuite d'intérêts privés.

Cet effacement est particulièrement saisissant dans le cas de l'industrie gazière et pétrolière québécoise. Ainsi, nous avons pu relever le fait que la société Gaz Métro est devenue, au cours des dernières années, la voie royale par laquelle les intérêts privés du secteur gazier ont été introduits puis relayés au sein même d'institutions publiques stratégiques du Québec. Depuis 1996, en effet, les rapports entre le secteur gazier, Gaz Métro, Noverco, Hydro-Québec et la Caisse se sont resserrés à travers la circulation de hauts dirigeants, qui sont passés d'un poste de direction à un autre selon un patron reconnaissable. Il nous a été possible de dégager ce patron à partir d'une description empirique des trajectoires professionnelles des principaux dirigeants, actuels et passés, de Gaz Métro, d'Hydro-Québec et de la Caisse, ainsi que d'une analyse sociologique des conceptions en vogue dans la faction dominante de l'élite économique québécoise.

Bien que cette circulation des dirigeants n'explique pas toutes les opérations réalisées ces dernières années par les institutions qu'ils ont pilotées, elle a néanmoins l'utilité de montrer comment se sont diffusées les conceptions et les stratégies dominantes qui structurent aujourd'hui le développement de ces institutions. S'il est utile de rappeler les trajectoires professionnelles et les réseaux d'intérêts communs de ces personnes, c'est précisément parce qu'ils nous fournissent des clefs pour comprendre les raisons pour lesquelles des projets ont été mis de l'avant, pendant que d'autres ont été rejetés. Ainsi, nous pourrions jeter un éclairage sur les motifs pour lesquels la sortie hors des énergies fossiles et la reconversion écologique de la base énergétique du Québec se font autant attendre. En l'absence d'un « projet de société » auquel seraient subordonnés les intérêts particuliers, c'est la poursuite de ces derniers par les hauts dirigeants qui ont contribué à forger l'histoire récente d'institutions publiques comme la Caisse et Hydro-Québec.

4.1 Des dirigeants d'institutions issus de l'industrie gazière et pétrolière

Pour illustrer cela et comprendre le soutien actif d'Hydro-Québec et de la Caisse à l'industrie des gaz de schiste, il importe de remonter en 1996 avec la nomination, par Lucien Bouchard, d'André Caillé à la tête d'Hydro-Québec. Ayant lancé sa carrière dans la fonction publique québécoise, notamment à titre de sous-ministre de l'environnement, Caillé a participé à la création de Noverco, dont nous avons parlé dans le chapitre 2. C'est grâce à Noverco qu'il dirigera Gaz Métro de 1987 à 1996, année où il accède à la fonction de P.-D.G. d'Hydro-Québec. Le virage qu'il fait prendre à cette société d'État est majeur.

D'une part, André Caillé sabre les budgets de recherche et développement et procède à des coupures importantes à l'Institut de recherche électrique du Québec (IRÉQ). Cet institut, on le sait, avait développé une expertise de premier plan dans plusieurs domaines de pointe, dont l'électrification des moyens de transport et l'efficacité énergétique. C'est là que le moteur-roue a été développé par l'équipe du chercheur Pierre Couture dans les années 1990, pour ensuite être mis sur une voie de garage¹⁹. Issue d'une société d'État, cette innovation aurait pu faire partie d'une stratégie du gouvernement du Québec pour commencer, dès la fin des années 1990, à diminuer radicalement la dépendance du secteur des transports au pétrole. C'est effectivement de cette époque que date le concept de monorail électrique à haute vitesse, basé sur le moteur-roue²⁰, concept aujourd'hui repris et porté par des chercheurs de l'IRÉC²¹. Mais ces recherches seront découragées par Caillé, qui poursuit deux objectifs autrement plus importants à ses yeux : positionner Hydro-Québec dans l'industrie des hydrocarbures du Nord-est américain et faire de cette institution un courtier en énergie disposant d'un « portefeuille » diversifié d'actifs énergétiques. Pour parvenir au succès de l'opération, de nombreux cadres de Gaz Métropolitain sont invités à suivre Caillé à Hydro-Québec.

En 1997, la société d'État devient actionnaire majoritaire de Noverco, détenant du coup les actifs de Gaz Métropolitain²². Il est désormais possible pour Hydro-Québec de tirer profit d'un important réseau de distribution de gaz, raccordé au Nord-est américain. Si le contrôle de Gaz Métropolitain par Noverco s'inscrivait, dans les années 1980, dans une stratégie visant à donner à l'État québécois la maîtrise de cette infrastructure énergétique pour son propre développement, il en était devenu autrement. Caillé opérait, de l'intérieur d'Hydro-Québec, un virage destiné à faire de cette institution centrale du « modèle québécois » le dispositif architectonique pour intégrer l'économie québécoise au marché continentalisé de l'énergie.

Comptant sur les actifs stratégiques de Gaz Métropolitain, la conversion « gazière » et pétrolière d'Hydro-Québec s'accélère dès le début des années 2000 : en 2002, la division Hydro-Québec Pétrole et gaz est créée avec un budget de 330 millions \$. Sa mission est de jeter les bases d'une exploitation industrielle d'hydrocarbures au Québec à travers des partenariats d'affaires. La SOQUIP, devenue moribonde, transfère alors ses permis d'exploration à la nouvelle division d'Hydro-Québec. En 2003, Caillé nomme André Boulanger, ancien cadre chez Gaz Métro, à la tête d'Hydro-Québec Distribution et les projets se bousculent. Les plans d'un port méthanier (Rabaska) et plusieurs projets de centrales au gaz - près d'une douzaine - seront mis sur la table, dont la centrale

19. Louis-Gilles Francoeur, « Moteur-roue : Volvo dans les traces d'Hydro », *Le Devoir*, 15 janvier 2008.

20. Langlois, Pierre, *Rouler sans pétrole*, Montréal, Éditions Multimondes, 2008.

21. Laplante, Robert (sous la dir.), *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique*, Rapport de recherche, Institut de recherche en économie contemporaine, 2010.

22. Voir l'historique de Gaz Métro : <http://www.corporatif.gazmetro.com/lentreprise/historique.aspx?culture=fr-ca>.

du Suroît. Le projet de cette dernière est alors piloté par Stéphane Bertrand, ancien vice-président de Gaz Métro et futur chef de cabinet de Jean Charest, nouvellement élu. Le projet du Suroît est présenté comme le fer de lance de la nouvelle politique énergétique d'Hydro-Québec et, incidemment, du gouvernement du Québec : c'est le marché de l'énergie nord-américain qui doit fixer les paramètres de développement énergétique, le Québec devant diversifier un « portefeuille d'actifs » dont Hydro-Québec sera le gestionnaire et le courtier. À la suite d'une imposante mobilisation populaire, qui exprime le rejet massif par la société québécoise du virage gazier d'Hydro-Québec, ce projet doit finalement être abandonné en 2004. On oublie souvent que le projet du Suroît, loin de contribuer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, était à l'origine planifié pour la production d'énergie éolienne sur les rives du Saint-Laurent.

C'est à ce moment, en 2004, qu'Hydro-Québec vend ses participations dans Noverco à la Caisse, qui crée alors la société Trencap, s.e.c. La Caisse reprend alors le relais dans le processus d'intégration de la base énergétique québécoise au marché continentalisé des hydrocarbures, en soutenant pleinement le modèle d'Enbridge dont nous avons dépeint les grandes lignes.

Ayant échoué à imposer sa stratégie, André Caillé quitte la direction d'Hydro-Québec en 2005, tout en demeurant président du conseil d'administration. Son successeur est Thierry Vandal, dont la feuille de route confirme le maintien des orientations prises par la société d'État depuis 1996. À l'annonce de sa nomination, le vice-président de la Fédération québécoise de l'entreprise indépendante (FCEI), Richard Fahey, s'est réjoui de la nouvelle, Vandal ayant été selon lui « le précurseur dans l'utilisation des barrages » pour faire du courtage aux États-Unis²³. Cette expertise sera mobilisée dans l'exercice de ses nouvelles fonctions dirigeantes.

D'abord ingénieur travaillant chez Shell Canada, Vandal rejoint Gaz Métropolitain en 1992, où il est directeur du développement des affaires durant quatre ans. En 1996, il accompagne André Caillé chez Hydro-Québec et prend le siège du vice-président à la planification stratégique et au développement des affaires. Avec Caillé, il restructure de l'intérieur la société d'État afin de lui faire prendre le tournant gazier, ce qui se confirme avec sa nomination, en 2001, au poste de président d'Hydro-Québec Production. Ainsi, dès l'année 2003-2004, les anciens de Gaz Métro sont bien en selle à la tête de l'un des plus puissants acteurs de l'énergie en Amérique du Nord : Caillé, Vandal et Boulanger, appuyés de Stéphane Bertrand au cabinet du premier ministre, mettent tout en œuvre pour transformer les stratégies de développement d'Hydro-Québec et rompre avec la mission originelle qui était la sienne, soit soutenir la souveraineté énergétique du Québec.

De manière plus générale, la nomination de Vandal à la tête de la société d'État correspond à une réorientation de la stratégie énergétique du Québec : puisque l'opposition populaire aux projets gaziers a été claire, l'arrimage de la base énergétique québécoise au modèle canadien de développement des énergies fossiles se fera désormais par le truchement du secteur gazier et pétrolier lui-même. La vente des parts d'Hydro-Québec dans la société Noverco, et donc dans Gaz Métro, avait déjà inauguré ce changement de cap en 2004. Une politique de soutien actif de la société d'État aux compagnies gazières et pétrolières s'amorce donc dès l'arrivée de Vandal. Le message a été entendu puisque le départ du personnel de direction à la tête d'Hydro-Québec Pétrole et gaz vers le secteur privé commence dès 2006 : le chef de l'exploration de la division, Peter Dorrins, rejoint alors Junex, tandis que le géophysicien de l'équipe, Érick Adam, est engagé par Pétrolia²⁴. Hérités de la SOQUIP, les permis d'exploration que détenait la division Pétrole et gaz d'Hydro-Québec seront

23. Anonyme, « Thierry Vandal succède à André Caillé », *Le Devoir*, 7 avril 2005.

24. Hélène Baril, « Départ à la division Pétrole et gaz d'Hydro », *La Presse*, 20 septembre 2006.

progressivement cédés aux entreprises gazières et pétrolières, qui seront à peu près toutes composées – ou à tout le moins conseillées – par d’anciens fonctionnaires ou dirigeants d’Hydro-Québec.

Cette politique de « bar ouvert » pour des permis détenus ou acquis par cette société d’État trouvera une sorte d’apogée dans la vente, en 2008, de 35 permis d’exploration de l’île d’Anticosti à Pétrolia. On apprenait récemment que l’île abritait des gisements de classe mondiale, d’une valeur estimée à plus de 3000 milliards \$²⁵. Les détails de la transaction ont été maintenus confidentiels. Plusieurs observateurs ont relevé le fait qu’Hydro-Québec, qui affirme que la société n’était pas au courant de la valeur de ces gisements, avait déjà d’excellentes raisons de penser que des réserves de cet ordre reposaient sous l’île. Déjà près de 10 millions \$ en recherche avaient été dépensés par Hydro-Québec pour déterminer son potentiel pétrolier. Au-delà de la question du bien-fondé de l’exploitation de ce pétrole, qui nécessite des fracturations hydrauliques pour l’extraire, il reste que cette décision laisse penser que le gouvernement et Hydro-Québec ont bradé des droits sur l’énergie du Québec contre un plat de lentilles.

La filière « gazière » aura en outre son mot à dire au sein même du conseil d’administration de la Caisse de dépôt et placement, lorsque Robert Tessier sera nommé à la tête de ce conseil en 2009. Issu, tout comme Caillé, de la fonction publique québécoise, Tessier est devenu président-directeur général de Gaz Métropolitain en 1997, poste qu’il occupera jusqu’en 2007. Ces dix années de direction seront précisément celles où Gaz Métro sera employée comme actif stratégique, aussi bien par Hydro-Québec que par la Caisse, pour arrimer la stratégie énergétique du Québec au modèle de développement continentalisé du marché de l’énergie. Au-delà des « compétences » du candidat, la nomination de Tessier à la direction du conseil d’administration de la Caisse confirme l’importance de cette stratégie pour le gouvernement libéral, ainsi que la nécessité de verrouiller les relations qui ont créé le cœur énergétique formé par la Caisse et Enbridge ces dernières années. La « neutralité » des politiques de rendement que la Caisse dit adopter dans le cas des sables bitumineux trouve ici un sérieux démenti : la présence de Tessier confirme que les placements colossaux de la Caisse dans Enbridge ont d’abord et surtout une fonction de soutien au développement de secteurs énergétiques fossiles et « non conventionnels ».

Mentionnons enfin que la création, en 2009, de l’Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), viendra boucler la boucle de ce patron de circulation des dirigeants de la filière gazière. Regroupant le lobby de l’industrie du gaz de schiste au Québec, l’APGQ a eu comme premier président André Caillé, qui s’est consacré à défendre l’établissement de la filière dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Caillé avait rejoint en 2008 les rangs de Junex à titre de conseiller principal. C’est bien évidemment pour son réseau d’intérêts et sa connaissance des milieux gouvernementaux qu’il a pu être recruté par le lobby gazier québécois. À partir de 2010, la mobilisation populaire dans la vallée du Saint-Laurent laisse voir que la société québécoise entend redire « non » au virage gazier de cette frange de l’élite économique québécoise : des comités de citoyens sont créés un peu partout pour contester la manœuvre et dénoncer la désolidarisation d’ex-dirigeants d’institutions publiques vis-à-vis de leur société. Talisman Energy, Enbridge et les intérêts du lobby gazier prennent acte de l’échec de Caillé et reviennent en force avec la nomination, en 2011, de Lucien Bouchard à la tête de l’APGQ. Avec lui, la conversion gazière de cette élite ne pouvait trouver illustration plus claire. Bouchard avait nommé Caillé en 1996 à la tête d’Hydro-Québec, et ils ont opéré ensemble les restructurations de fond qui s’imposaient pour modifier la stratégie énergétique du Québec. La boucle était maintenant bouclée.

25. Pierre Couture, « Pétrole à Anticosti : 3000 milliards \$ échappent à Hydro », *Le Soleil*, 30 juin 2011.

Ces constats soulèvent évidemment plusieurs questions importantes. Étant donné qu'elles constituent des institutions publiques, Hydro-Québec et la Caisse exercent des missions d'intérêt général. À ce titre, les nominations de leurs dirigeants revêtent une portée qui dépasse largement la question des « compétences » des candidats : ces nominations représentent d'abord et avant tout des décisions concernant le modèle de développement retenu pour l'avenir du Québec. Ainsi, c'est par une décision politique que l'Assemblée nationale a créé Hydro-Québec, décision générant dans son sillage la formation d'une expertise en hydro-électricité aujourd'hui reconnue dans le monde entier. L'expertise n'a pas précédé la politique, c'est cette dernière qui l'a rendue possible. Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement ont été créées dans le sillage de la Révolution tranquille afin que le Québec se dote de leviers stratégiques nécessaires à la structuration de son propre modèle de développement. Ce que l'on a appelé le « modèle québécois » avait précisément cette ambition de viser la souveraineté économique de cette communauté politique, et c'est cette ambition qui a créé les fabuleux outils de développement dont le Québec dispose toujours.

Or, ces outils de développement ont été détournés de leurs vocations initiales. Il semble de plus en plus clair qu'au lendemain du référendum de 1995, l'élite économique québécoise – y compris sa frange la plus nationaliste – s'est dissociée de l'ambition de poursuivre le développement d'un « modèle québécois » : interprétant l'échec du vote comme un désaveu global envers la possibilité de pousser plus avant l'idée d'un développement économique endogène, cette élite s'est ralliée massivement aux principaux discours et structures d'intégration de la classe d'affaires nord-américaine. Si ce mouvement avait déjà commencé avant 1995, cet événement a eu l'effet d'un accélérateur. L'analyse de la circulation des élites au sein des institutions publiques qui matérialisaient ce projet politique illustre, selon nous, l'abandon de cette ambition. Il nous semble révélateur de constater que ce sont précisément les dirigeants identifiés à la frange nationaliste de cette élite – Lucien Bouchard, André Caillé et Henri-Paul Rousseau, pour ne citer qu'eux – qui ont démontré le plus grand zèle dans la lutte contre la vocation de développement économique des institutions publiques québécoises.

Conclusion

Nous avons présenté dans cette note de recherche le rôle de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans la reconfiguration de la stratégie énergétique du Québec, reconfiguration qui s'est traduite notamment par un important virage gazier et pétrolier. La Caisse exerce en effet une fonction structurante dans ce virage, qui est toujours présenté sous la forme d'une politique de rendement. Or, de la même manière qu'elle défendait ses positions dans le complexe des sables bitumineux, elle escamote le fait qu'elle mène en sous-main une politique de développement économique basé sur l'extraction et la distribution d'énergies fossiles.

Que la Caisse s'assure un rendement en « exposant » son portefeuille au secteur énergétique est une chose. Qu'elle soit devenue un acteur clé du modèle de développement des hydrocarbures « non conventionnels » en est une autre. Le gouvernement du Québec a pris des engagements en matière de réductions de gaz à effet de serre, et l'un de ses principaux leviers financiers pour atteindre cet objectif déploie une stratégie de développement y contrevenant directement. La poursuite du « rendement », aussi bien dans le complexe des sables bitumineux que dans la filière gazière, est un argument fallacieux s'il n'est pas resitué dans le cadre plus large des stratégies de développement poursuivies par la Caisse.

Que la Caisse s'assure que le principal distributeur de gaz naturel du Québec soit détenu majoritairement par une entité publique québécoise est essentiel, mais cela n'a pas à se traduire par son intégration dans le modèle continentalisé de développement mené avec Enbridge. Ce modèle procure une rente de « pétrodépendance », rente qui se traduit par les bénéfices de plus en plus élevés des entreprises d'extraction, de transport et de transformation des hydrocarbures, ainsi que par les gains spéculatifs que l'on peut obtenir sur les marchés de dérivés sur ces hydrocarbures. La capitalisation sur cette rente rend d'autant plus alléchant à court terme l'investissement financier dans ce secteur, et bloque simultanément l'existence d'un autre modèle de développement, dont la rente pourrait être plus écologique et socialisée.

Nous pensons que la Caisse, vu le mandat d'intérêt général qui l'a constitué, doit se sortir de ce modèle énergétique pétrodépendant. Pour cela, il faudra que les élites institutionnelles du Québec aient de la vision, renouent avec les principes de la souveraineté économique et reconnaissent l'importance de préparer maintenant une reconversion écologique de la base énergétique du Québec. Les changements de cap majeurs se préparent plusieurs années à l'avance. Mais pour qu'ils se préparent, ces changements doivent être menés par un mouvement en rupture avec les forces de la dépendance économique et du statu quo.

Le Québec se retrouve donc dans une situation historique contradictoire où une part importante de la société tient encore à prolonger, et éventuellement enrichir, l'ambition d'un développement économique maîtrisé et finalisé de l'intérieur même de la société. Ce Québec est cependant confronté à ses propres élites, qui se réfèrent maintenant au cadre normatif de l'espace économique et financier nord-américain. Alors qu'elle avait porté le projet d'une voie économique, culturelle et politique spécifique pour le Québec, cette élite cherche actuellement à aplanir la « différence » québécoise, qu'elle juge globalement comme une anomalie dans le contexte de la globalisation. C'est de cette manière que l'on peut comprendre l'important hiatus qui s'est creusé, au cours des dernières années, entre la société québécoise et les promoteurs de la « révolution du gaz de schiste ». Ces

derniers, qui se sentent dans leur droit d'imposer des projets à la société québécoise en prétendant qu'ils « généreront de la richesse », oblitérent le fait qu'ils servent maintenant une autre communauté politique que le Québec. Les forces vives de la société québécoise doivent en tenir compte et comprendre dès maintenant l'ampleur de la contradiction pour y faire face.

